



17 avril 2015

Promotion de la santé et prévention Nouvelles priorités 2015-2018

(IVS).- Le Conseil d'Etat a déterminé les priorités en matière de promotion de la santé et de prévention des maladies et des accidents pour les quatre années à venir. Un accent particulier est mis sur l'égalité des chances et la qualité de vie des personnes âgées. Le Conseil d'Etat souhaite notamment renforcer la lutte contre le diabète et augmenter l'âge légal pour acheter du tabac à 18 ans.

La promotion de la santé vise à donner à la population les moyens d'assurer un plus grand contrôle sur sa santé et de l'améliorer. Elle implique différents secteurs qui sont directement ou indirectement en lien avec la santé publique, tels que l'éducation, l'environnement, la mobilité, l'action sociale, etc.

Afin de poursuivre sa politique de promotion de la santé et de prévention, le Conseil d'Etat a approuvé le rapport « Programme cadre en promotion de la santé et en prévention des maladies et des accidents pour le Canton du Valais 2015-2018 ». Celui-ci lui a été soumis par la commission cantonale de promotion de la santé, composée de représentants des milieux concernés. Il fixe les domaines d'action prioritaires pour les années 2015 à 2018 en tenant compte de la santé actuelle de la population valaisanne.

Le Conseil d'Etat a ainsi décidé de mettre l'accent sur de nouvelles mesures pour la période 2015 à 2018 afin, notamment, de favoriser l'égalité des chances. La qualité de vie des personnes âgées doit également faire l'objet de davantage d'attention. Parmi les nouvelles mesures figurent également le développement d'un concept cantonal de lutte contre le diabète, la lutte contre la consommation abusive de médicaments et l'augmentation de l'âge légal pour acheter du tabac à 18 ans (actuellement 16 ans en Valais).

Faire évoluer les comportements en matière de santé est un processus qui se poursuit sur le long terme. Les principaux thèmes de la période précédente demeurent ainsi pertinents et continuent de bénéficier du soutien du canton. Ces thèmes sont les suivants : la promotion d'une alimentation saine et de l'activité physique, la réduction de la consommation abusive d'alcool et d'autres substances délétères pouvant créer une dépendance comme le tabac et le cannabis, la promotion de la santé mentale, la lutte contre les maladies infectieuses et sexuellement transmissibles, les accidents de la route et les cancers.

Personnes de contact :

- **La conseillère d'Etat Esther Waeber-Kalbermatten, cheffe du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC), Tél. 079 248 07 80**
- **Dr Christian Ambord, médecin cantonal, Tél. 076 469 69 29**

